

Taille, capitation, aide, dîme et autres charges constituaient un poids fiscal important qui amputaient régulièrement les revenus et les récoltes des paysans. Mais il existait d'autres contraintes moins connues mais tout aussi impopulaires qui pesaient sur eux. Il devait en effet le service de **la corvée au roi**, travail non rémunéré et la participation à **la milice** dont la levée était moins coûteuse et moins aléatoire que le recrutement militaire.

La corvée

La corvée était une obligation pour les paysans de travailler gratuitement un certain nombre de jours par an à la construction ou à l'entretien des grandes routes. Chaque communauté villageoise répara la route sur une distance fixée par les Services des Ponts et Chaussées. Ainsi **Niederschaeffolsheim**, en 1772, devait réparer 3 lieues de la route de Strasbourg à Haguenau. Ces travaux consistaient en transport de gravier de la Moder ou de moellons des carrières de Morschwiller ou Dauendorf et de terrassement pour « recharger au milieu (de la route) sur les 2/3 de la largeur avec du gravier sur 1 pouce d'épaisseur ». La corvée en nature fût abolie en 1776 sous Louis XVI par Turgot, Contrôleur Général des Finances et remplacée par une contribution de tous les propriétaires, privilégiés ou non.

La milice

La milice trouve son origine dans l'ancienne obligation du roturier envers son seigneur. Regroupés en bataillons provinciaux pour une durée de service variable, les miliciens étaient astreints à un service annuel de une à deux semaines. Ses missions étaient la défense locale, l'escorte de convoi ou la garde de place forte. Ainsi en 1769, **Niederschaeffolsheim** au même titre que les autres paroisses du baillage de Haguenau, devait fournir un homme tiré au sort parmi les célibataires, veufs sans enfants, jeunes mariés, âgés de 16 à 40 ans et haut de 6 pieds (1.62 m).

Un des problèmes majeurs de la milice fut l'exemption. En furent dispensés les valets de ferme, les laboureurs, les marchands, les domestiques. L'obligation de la milice retombait ainsi sur les plus pauvres de la communauté villageoise, les journaliers. La milice sera remplacée en 1789 par la Garde Nationale, elle-même supprimée en 1791. Elle sera réintroduite sous forme de conscription en 1797 dont le poids allait autrement peser sur les populations rurales.